

COLLEGE FRANCOISE GIROUD

RUE SAMUEL PATY

34350 VENDRES

REGLEMENT DE CONSULTATION

VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Collège Françoise Giroud – Rue Samuel Paty – 34350 VENDRES. Téléphone : 04.99.41.30.40

Personne responsable du marché : Monsieur Guillaume Marazel, chef d'établissement

Personne référente à contacter pour information : Madame Elisabeth Lefèvre, secrétaire générale

Comptable assignataire : Madame Raphaëlle Couturier.

2. PROCEDURE

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

3. OBJET DU MARCHE

Le marché a pour but l'organisation d'un **voyage scolaire en Italie du 30 mars 2026 au 04 avril 2026** pour un groupe de **50 élèves et 4 accompagnateurs**.

Programme :

JOUR 1	Départ du collège F. Giroud – Vendres / BUS GRAND TOURISME Repas pris en cours de route prévu par les familles
JOUR 2	ROME Petit déjeuner prévu par les familles Découverte du musée des marchés de Trajan Vestiges des forums impériaux Colonne de Trajan Déjeuner au restaurant Colline du Palatin – Vestiges des palais impériaux – Cabanes de Romulus – Vue panoramique sur le forum romain Départ pour l'hôtel dans la région de Rome. Installation / dîner / nuit / petit déjeuner
JOUR 3	CAMPANIE Visite du parc archéologique de Santa Maria Capua Vetere Découverte de l'amphithéâtre Visite du mithraeum et du musée des gladiateurs Déjeuner sous forme de panier repas Visite du Musée Archéologique national Installation / dîner / nuit / petit déjeuner à NAPLES ou dans sa région
JOUR 4	Départ pour HERCULANUM. Visite du site Départ vers Paestum / déjeuner sous forme de panier repas à Paestum Visite du site archéologique et du musée de Paestum Installation / dîner / nuit / petit déjeuner à NAPLES ou dans sa région
JOUR 5	BOSCOREALE et POMPEI Visite du site archéologique de Boscoreale Départ vers Pompéi Déjeuner pris sous forme de panier repas Visite du site archéologique Dîner au restaurant
JOUR 6	Retour Italie – Collège F. Giroud – Vendres / Petit déjeuner en cours de route

Les prestations sont toutes incluses : hébergements élèves et accompagnateurs (1 chambre 2 femmes / 1 chambre 2 hommes), chauffeur bus, repas, visites dont frais de réservation et guides, transports, déplacements dont ceux en transport en commun, frais de dossier, etc

Le collège souscrira l'assurance annulation voyage proposée par la MAIF.

Les conditions d'annulation individuelle ou de groupe (dont celles liées à un attentat, à un acte de terrorisme ou à une épidémie) seront détaillées.

4. CONTENU DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est disponible sur le site de l'AJI.

Il comprend :

- Le présent règlement de consultation valant cahier des clauses particulières.

L'offre devra contenir :

- Le descriptif **détaillé** de la prestation, daté et signé par une personne habilitée à engager le candidat, portant les délais d'exécution,
- Un relevé d'identité bancaire.

5. CRITERES D'ATTRIBUTION

- Qualité de service et des prestations	20 %
- Transport (fiabilité, confort, sécurité, P.E.)	20 %
- Prix	30 %
- Intérêt pédagogique	30 %

6. CLAUSE PARTICULIERE

Le budget prévisionnel du voyage étant soumis au vote des membres du Conseil d'administration du collège, le voyage ne pourra se réaliser qu'après délibération de celui-ci. Le marché peut donc devenir caduc.

7. PRIX ET REGLEMENTS DES COMPTES

Le montant indicatif maximal du voyage par participant est de 420 € TTC. Au-dessus de ce montant, compte tenu des crédits budgétaires limitatifs affectés à cette opération, le collège Françoise Giroud – Vendres ne disposera pas de la capacité à assurer le financement de ce projet de voyage. L'offre sera alors considérée comme inacceptable au sens des articles L2152-1 et L2152-3 du code de la commande publique.

Les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes doivent clairement apparaître dans la proposition de prix. Les frais éventuels devront expressément figurer sur l'offre.

L'annexe financière du marché relatif à ce voyage (ci-jointe) doit être jointe à l'offre.

Annexe financière du marché relatif au voyage en Italie

Décomposition du prix global et forfaitaire		
Prestations	Prix H.T. en euros	Prix T.T.C. en euros
Prestation complète de transport et déplacements, d'hébergement et visites pour un voyage en Italie pour 50 élèves et 4 accompagnateurs, du 30/03/26 au 04/04/26. <i>(Hors assurance annulation souscrite auprès de la MAIF)</i>		

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Il n'est pas nécessaire d'indiquer un tarif par élève. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.